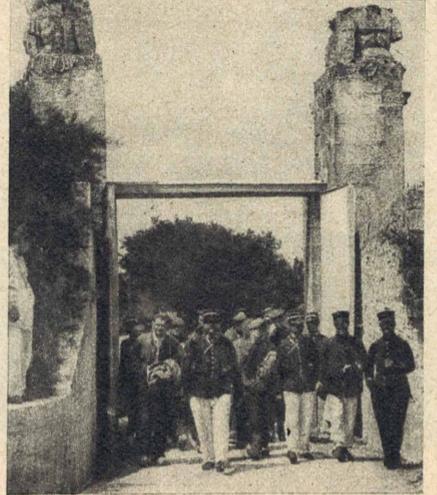
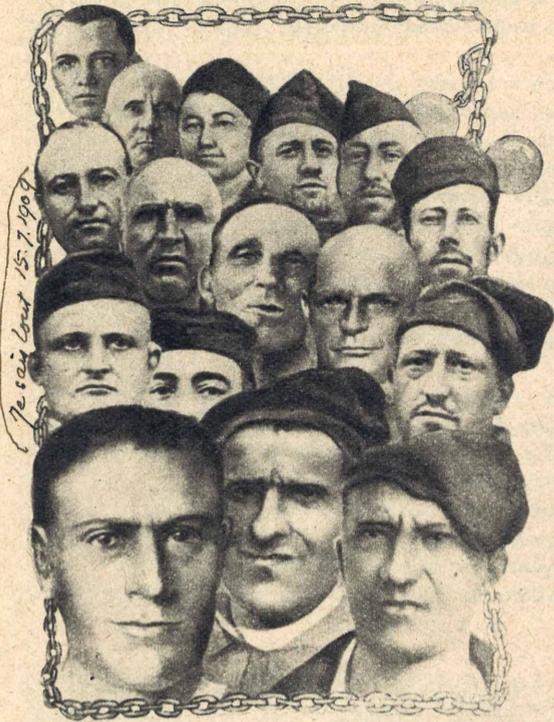


BAGNARDS D'AUTREFOIS

De sinistres figures d'avant guerre sont campées dans une atmosphère d'une vérité saisissante. Car le médecin qui soigna et côtoya ces forçats, qui recueillit leurs confidences, relate avec une nette simplicité ce qu'il a vu et entendu.

UN CONVOI ARRIVANT A LA ROCHELLE... ET SORTANT DE LA CITADELLE DE RÉ



EN QUITTANT la salle où ils viennent d'entendre prononcer le verdict, et la peine qui en est le résultat, les condamnés sont au bout de quelques jours dirigés sur l'île de Ré, où ils attendent leur incorporation dans le premier convoi de forçats qui seront embarqués sur le vaisseau chargé de les transporter dans les pénitenciers de la Guyane.

Parlant de ses compagnons de captivité, un prisonnier nous dit :

« La mentalité de tous ces hommes est une mentalité d'aliénés... Presque tous ont la hantise de l'évasion, l'angoisse de la mort qu'ils pressentent, des souffrances qu'ils devinent... Il y a de vrais enfants, qui seuls sanglotent tout bas dans leur impuissante détresse ; il y a des vieux, qui, résignés depuis longtemps, songent à la Guyane, comme on songe au cimetière. En entendant les forçats causer ensemble, je ne sais s'il s'agit de véritables criminels ou bien de fous.

« Depuis qu'ils sont ici, tous ces hommes souffrent ; ils souffrent du manque d'air, de la puanteur d'étable qui s'exhale de leur parcage et qui imprègne les habits... Et surtout ils souffrent de ne pouvoir manger à leur faim.

« En un mot, ce n'est pas un convoi de forçats, c'est un convoi de malades. »

Marcel Jadot est un mélancolique. Grand, solide, bien découpé, cet homme, qui nous suit d'un regard ferme, dégage une impression sympathique. Il est âgé de vingt-sept ans.

Hâbleur, beau parleur, il avait capté la confiance d'une honorable famille de Dijon, où il s'était lié d'amitié avec le fils — un adolescent qu'il corrompit. On jeta dehors le misérable... Pour se venger, à coups de revolver, il tua le père de son ami et son ami lui-même. C'est ce double crime qu'il commence à expier aujourd'hui.

Débrouillard, il paraît s'accommoder assez vite du milieu où il vit. Insinuant, presque flatteur, il affecte la soumission, tout en opposant la force d'inertie aux ordres de ses gardiens.

Il nous dira plus tard qu'il n'a jamais éprouvé qu'une douleur, une seule. Ce fut lorsque le transport la Loire, avec sa cargaison de forçats, fit escale

EMBARQUEMENT DES CONDAMNÉS « A SURVEILLER »



à Alger, où il était venu l'année qui précéda son crime, en compagnie de ses victimes. Il revécut là, les heures tranquilles et douces, passées à l'époque où tout en lui respirait le bonheur et la joie de vivre... Et, il souffrit, prétend-il.

C'est possible. Mais nous le verrons accepter assez bien son existence mécanique, automatique presque. Son grand souci sera d'étudier ses compagnons de bagne. Il se considère comme bien supérieur à eux, auxquels il prête volontiers une mentalité d'aliénés.

Lui, taquine parfois la Muse, aux heures de repos. Voici de ses vers, qui, ma foi, ne sont pas plus mauvais que ceux de beaucoup de réthoriciens :

*Je suis celui qui passe et qu'on oublie,
Celui qui marche en insensé,
Celui dont le cœur est brisé,
Celui que ronge la folie...
Je suis celui que l'on maudit,
Celui qui pleure et dont on rit,
Celui dont la douleur blasphème,
Celui qu'on hait parce qu'il aime...*

Jadot se targue de « qualités » littéraires. Sa physionomie s'éclaire d'un sourire dès qu'on y fait allusion. Il se pique de savoir-vivre et, en cela, fait tache sur les bagnards illettrés qui l'entourent. Son accoutumance au milieu où on l'a plongé, dénote bien une absence absolue de sens moral.

Nous le retrouverons, plus tard, employé à la pharmacie des îles du Salut, d'où il se fait renvoyer pour paresse et inconduite. Remis dans le bagne commun, il fut expédié ensuite pour une corvée à la côte de Kourou, où le climat ne pardonne guère.

Torlet, le faux monnayeur, qui est un révolté, après avoir maudit la société, nous dépeint ainsi le dépôt de Saint-Martin-de-Ré :

« Ma première surprise, quoiqu'on m'eût fait de cette prison une description bien digne de frapper d'épouvante et de prévenir tout étonnement, fut de constater le contraste entre l'attitude des gardiens de prisons cellulaires et celle des gardiens du Dépôt, c'est-à-dire des prisons à régime collectif. Ceux-ci sont d'une grossièreté et d'une brutalité inouïes, et je suis obligé de reconnaître qu'il ne peut guère en être autrement ; la triste conséquence est que le bon pâtit pour le méchant. »

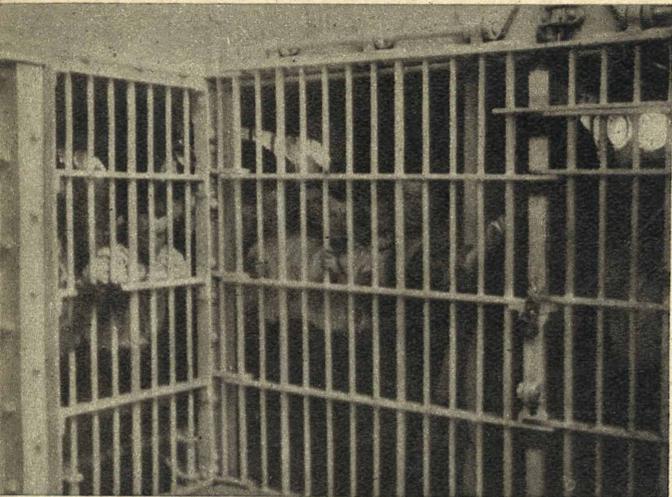
Torlet nous apparaît comme une des victimes du mirage littéraire, qui pullulent à Paris. Comme Jadot, il se pique d'être un lettré.

Il y a peu de temps, il vivait misérablement au Quartier latin, écrivant, non sans une certaine habileté, de petites pièces, dont quelques-unes, paraît-il, ont vu à l'époque les feux de la rampe. Mais le produit de ces timides essais d'art scénique était insuffisant pour lui permettre de manger à sa faim.

Un jour, il rencontra sous les ombrages du Luxembourg, proche la classique fontaine de Médicis, le tentateur, sous la forme d'un camarade, qui lui tendit une boîte d'allumettes contenant... de fausses pièces de 10 francs.

Torlet se laissa aller à écouler, puis à fabriquer de ces fausses pièces. Et il fut compris dans la rafle des fabricants et des émetteurs, — rafle fructueuse. On l'envoya au bagne.

**



« LES CAGES, A BORD DU TRANSPORT LA « LOIRE »

A ALGER : LES CHALANDS AMÈNENT LES DÉTENUS AFRICAINS



Il a conservé, vivaces, au cœur, ses impressions de procès et d'après-procès. Et, complaisamment, il expose ses colères irréfléchies de la Cour d'assises, — colères qui lui ont valu l'antipathie des magistrats et du jury, — et ses désespérances de la prison. Il croyait en être quitte à meilleur compte. Pour ce pauvre diable d'écrivain, inaccoutumé à la vie pratique, écouler de la fausse monnaie n'était pas un grand crime... Il fut surpris d'entendre le président de la Cour le condamner pour cela — cette bagatelle, pensait-il — au « bagne ». Et, ce qui lui fut le plus douloureux, ce fut, à la sortie de la salle d'audience, la fureur de la foule...

— Oh! cette foule! frissonne-t-il encore. Quel bien-être je ressentis quand je pris la mer et fut séparé du monde par quelques brasses d'eau...

Il dit volontiers son dégoût pour ses compagnons dont il résume ainsi les tares : saleté physique, pourriture morale.

L'EMBARQUEMENT

De l'île de Ré, les départs ont lieu deux fois par année, à date fixe. Le premier se fait en général la veille de Noël; alors, ces gens passent en mer un lugubre réveillon. Le deuxième convoi quitte la France au milieu de l'été.

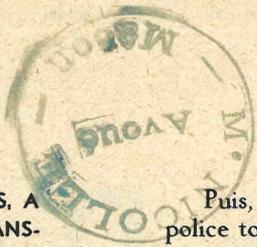
L'embarquement a toujours lieu au petit jour dans le but d'éviter les curieux, en quête de sensations fortes.

Deux par deux, puis quatre par quatre, les condamnés sortent de la citadelle, comme une longue file de collégiens qui partent en vacances. Mais quelles vacances!

Solennellement, des gendarmes les précèdent; des surveillants militaires, des soldats d'infanterie les escortent, l'arme chargée sur l'épaule, jusqu'aux chalands, qui, alignés dans le bassin, attendent cette « précieuse » cargaison.

Ils sont 600, 800, 1.000 qui débouchent de la citadelle, tous rasés, présentant comme un même air de famille. Les uns, gouailleurs, regardent d'un œil amusé la foule des curieux, massée sur les quais qu'ils traversent. Les lourdes chaussures à clous du bagne résonnent sourdement sur le pavé. La plupart passent les regards baissés, acceptant au fond ce départ comme une délivrance. D'autres pleurent silencieusement; malgré les moqueries des voisins, de gros sanglots involontaires leur secouent la poitrine.

TROIS CRIMINELS ARABES



Puis, ce long troupeau s'entasse, comme du bétail, sous les yeux de la police toujours en éveil, dans les embarcations prêtes, qui déhalent une à une vers le large dans la direction de l'île d'Aix, où stationne la Loire.

Une vingtaine de forçats, dont le livret porte la mention « Dangereux, à surveiller », qui ont déjà acquis une réputation d'être incorrigibles, sont alignés, non sans effort, sur le pont d'une petite vedette de la marine de guerre prêtée obligamment à l'administration pénitentiaire par le port de Rochefort. Elle s'éloigne à toute vitesse, convoyée jusqu'au transport par un contretorpilleur.

Aussitôt sur le pont du transport, où ils arrivent ahuris, ils doivent jeter là leur sac, qui est tout leur bagage. C'est sans doute une première et cruelle désillusion pour eux de se voir retirer leurs provisions de bouche, tabac, photographies ou lettres de famille, nécessaire à coudre, etc. Puis les surveillants militaires, qui les reçoivent, les poussent dans une direction. Successivement, dans chaque panneau, ils doivent s'engouffrer par une petite échelle de fer pour gagner une grande cage vide, oscillant déjà sous la poussée des lames, où on les empile par groupes.

Cette cage, ils ne la quitteront plus pendant toute la longue traversée, sauf pour monter sur le pont quelquefois, en plein océan, les jours de beau temps.

Sur le pont, qui a bien 125 mètres de longueur, se trouvent au milieu la salle à manger et les cabines de l'état-major; à l'arrière, l'hôpital des transportés. Sur chaque bord, il y a place pour une longue promenade, abritée en partie par le pont supérieur, qui supporte la passerelle.

L'intérieur du bâtiment est distribué en cabines spacieuses, pour la plupart inoccupées, qui servent à l'aller au personnel pénitentiaire et, pour le retour, aux passagers guyanais à destination de France.

De l'avant à l'arrière, la cale est divisée en cinq compartiments, qui cons-



LE MORNE TROUPEAU DES RELÉGUÉS

tituent les bagnes, où l'on accède par des panneaux carrés venant s'ouvrir sur le pont. Chaque bagne se divise en deux cages, l'une à bâbord, l'autre à tribord, pouvant renfermer chacune de 50 à 100 condamnés. Les cages reçoivent de l'air du côté de la mer par des hublots étroits, où, malgré une défense formelle, certains forçats réussissent cependant à engager la tête; du côté opposé, elles sont aérées par le panneau constamment ouvert. En bas de l'échelle du panneau, sur le carré, où peuvent s'ouvrir les grilles des cages par des portes massives, toujours solidement verrouillées, deux surveillants militaires montent la garde, nuit et jour, revolver au côté.

Un seul homme suffisait jadis à ce service de garde. Une belle nuit, le gardien s'étant endormi sous l'action d'une veille prolongée, les clefs de la cage, qu'il avait en main, lui furent dérobées par un audacieux, qui réussit à glisser un pied à travers les grilles. En un clin d'œil, la porte opposée fut ouverte. Tout le monde dormait à bord; comme sur une nappe d'huile, le bateau glissait silencieusement, dans le calme profond d'une nuit tropicale. Deux cents bandits se répandirent invisibles dans les flancs du navire. Ces hommes étaient maîtres de la situation. Réduire à l'impuissance les quelques gardiens de service, libérer la troupe des camarades, jeter à la mer le commandant et l'équipage, aurait été un jeu pour eux. Chose stupéfiante, ces dillettantes du crime et du vol qualifié, qui cependant n'en étaient pas à un assassinat près, se ruèrent innocemment à la cambuse, ligotèrent le maître d'équipage, éventrèrent quelques... barriques et s'en donnèrent à cœur joie.

MIROIR DU MONDE

Une heure après, la moitié du baigneur était ivre morte; les hommes d'équipage durent les porter dans leurs cages comme des ivrognes vulgaires et inoffensifs. Depuis ce jour, les surveillants ont été doublés.

Est-ce à dire que les groupes de condamnés sont à bord strictement isolés les uns des autres? Un bouchon attaché par une cordelette de fortune qui traîne au fil de l'eau le long des parois du navire, est recueilli à l'aide d'un crochet improvisé par l'un des hublots d'un baigneur devant lequel il passe. Et voilà une poste clandestine, par laquelle les forçats inventifs font échange et commerce de billets, tabac, allumettes, etc.

D'autre part, les hommes de corvée à la cuisine, appelés comme au régiment les hommes de plat, qui montent deux fois par jour sur le pont y chercher pour les camarades les gamelles du jour — une gamelle pour 10 hommes — sont des intermédiaires aussi précieux que discrets.

Le maître d'équipage distribue à chaque transporté tous les jours, suivant les règlements pénitentiaires, la boule de pain, le quart de vin, et enfin le hamac de toile, que chacun doit accrocher le soir au plafond de fer.

Le nettoyage des cages s'effectue sommairement. Au lever du jour, la manche à eau, manœuvrée par les matelots, inonde impitoyablement les parquets au grand dam des dormeurs attardés ou des malades nauséux, accablés par le mal de mer, qui gisent par terre dans les coins.

Une odeur fade, caractéristique, se dégage de ces hommes entassés, surtout par les chaleurs étouffantes des tropiques, que la Loire, continuant sa marche implacable, va traverser, des îles Canaries à la Guyane.

* * *

Elle doit, tout d'abord, faire un crochet en Méditerranée, et toucher l'Algérie. Après quatre jours de voyage, la Loire passe le détroit de Gibraltar, double la pointe sud de l'Espagne ou cap de Gate, et atteint la rade d'Alger où elle mouille à 200 mètres des quais près du parc à charbon, à la bouée n° 5, réservée habituellement aux bateaux de guerre.

Environ 200 condamnés d'Algérie ou des colonies doivent, en effet, compléter le convoi pour la Guyane.

Pendant l'escale à Alger, le bord doit redoubler de surveillance. Quelle belle tentation d'évasion, en effet, pour ces têtes chaudes! Sur les parois de fer des cages, des ouvertures que les forçats se montrent dès l'arrivée, non sans faire les « crâneurs », sont prêtes à cracher sur les premiers récalcitrants la vapeur sous pression des chaudières. Il est quelquefois nécessaire de recourir à ces moyens barbares de coercition, surtout en cas de risques. Une vraie révolte ne saurait prendre corps à bord, parmi ces êtres qui s'ignorent, dont la vie nouvelle occupe toutes les pensées, avec l'attrait d'une terre inconnue où ils placent leur dernier espoir : l'évasion.

Dès l'arrivée en rade d'Alger, une surveillance étroite est exercée autour du navire dans le but d'empêcher toute communication entre les barques de mercantils indigènes et les condamnés, dont les têtes, curieusement avides, paraissent quelquefois aux hublots.

Le bord est consigné; seul, le commandant peut descendre à terre, accompagné du médecin. Le calme du soir tombe. Entassés à sombrer sur leurs barques, les charbonniers arabes, dont les cris ont cessé, s'éloignent dans une mélodie lente et plaintive. La rade se fait de plus en plus noire. Un silence de mort s'appesantit sur ce bateau sinistre, dont le fanal de coupée semble veiller comme un œil étincelant dans la nuit. Cependant, enfermé dans sa cage, enfoui dans son hamac, le forçat, les yeux pleins du beau panorama qui vient de l'éblouir, doit rêver au pays infernal qui l'attend.

Le lendemain de l'arrivée à Alger, dès huit heures du matin, on voit se détacher du rivage dans la direction de Maison Carrée et du dépôt de Lharach deux chalands bondés d'autres forçats — des Arabes ceux-là — qui semblent venir du côté de la Loire. Un capitaine de gendarmerie, un lieutenant de vaisseau commandent le convoi, qu'escorte une chaloupe à vapeur de la marine. Peu à peu, la masse s'approche comme une île flottante remorquée; les tuniques écarlates des spahis indigènes alternant avec les blancs képis des gendarmes algériens, se détachent nettement et encadrent le troupeau terne des 200 nouveaux condamnés, assis et enchaînés, reliés quatre par quatre par les poignets.

Les chalands accostent, et ces hommes, déchaînés par groupes, escaladent la coupée. Quelques-uns, véritables loques, se hissent avec douleur,

HARDY ET LORTON, ASSASSINS D'UNE BLANCHISSEUSE A VERSAILLES



EN PLEIN OCÉAN, LES BAGNARDS SONT AUTORISÉS A MONTER UN MOMENT, CHAQUE JOUR, SUR LE PONT, POUR RESPIRER L'AIR PUR

avec une exagération bien orientale. Certains même sont portés par des camarades, ostensiblement dévoués. D'autres sont noirs provenant du Sud-Tunisien, du Soudan ou de Madagascar. Parmi eux, on voit des hommes de belle stature qui montent gaillardement les degrés de l'échelle, portant le sac de celui qui suit et dont la chétivité fait contraste. D'autres, blancs, Français d'Algérie, plus fiers et moins pitoyables, sont coiffés du feutre bleu-gris du relégué. Un jeune Kabyle, inculpé de l'assassinat d'un roudi, a le visage couvert de tatouages.

Pendant ce temps, des scènes de désolation inénarrables se passent à bord des barques indigènes, venues assister au départ. Les matelots ont grand mal à écarter tous ces curieux à coups de gaffe. Des mouquères, au visage voilé, poussent des cris véritablement déchirants; une vieille juive se jette à l'eau de désespoir, lorsqu'elle voit son fils gravir la coupée du transport. Toute la populace de Bab Azoum et de la kasbah salue d'aux revoirs frénétiques l'ami reconnu, qui monte l'échelle à son tour.

Cet embarquement ne manque pas de pittoresque. La foule grouille sur les quais, car ce passage de la Loire, deux fois l'an, est un gros événement dans un certain monde. Jusqu'au départ, les barques chargées de parents et d'amis des condamnés sillonnent la rade. Les exhortations, les souhaits ne manquent pas aux futurs exilés. Ceux qui restent apprécient leur bonheur et témoignent bien fort, par leurs cris, la joie qu'ils ont de rester libres.

* * *

Lorsque le temps le permet et que les côtes des îles Canaries se sont effacées dans le lointain, le commandant, suivant le règlement, fait monter les hommes sur le pont par bordées, sous l'œil vigilant des surveillants. Chaque matin, pendant un quart d'heure, le forçat peut tout à son aise s'emplier la poitrine de grand air et de soleil. Les relégués se tiennent à l'avant en tas, à proximité du panneau de leur baigneur. Vêtu de drap gris bleu, coiffé d'un large feutre de même couleur, le relégué se distingue facilement du forçat; nous verrons plus tard qu'il diffère aussi de celui-là par une mentalité bien inférieure. Les forçats s'alignent par rangées à l'arrière sur les côtés de l'hôpital.

Cette mise en liberté relative des condamnés sur le pont de la Loire n'est pas exempte de danger. On se figure aisément quelle faible résistance pourraient offrir une dizaine d'hommes armés de revolvers contre une poussée de 200 hommes, agiles et experts dans l'art de « dégringoler un panton ».

L'hôpital du bord est vaste, confortable. Comme à la Guyane, c'est un peu le paradis du forçat. Il y a place pour environ vingt lits. Une douzaine de condamnés, pris parmi les plus chétifs, y passent des jours quasi heureux.

Chaque matin, à la même heure, une série de malades, issus de leur cage sur leur demande, attendent sur le pont la visite du médecin, auquel ils viennent mendier quelques douceurs.

Les candidats aux fonctions d'infirmier sont légion. Ceux-ci sont choisis suivant la qualité de leurs notes et leur profession antérieure.

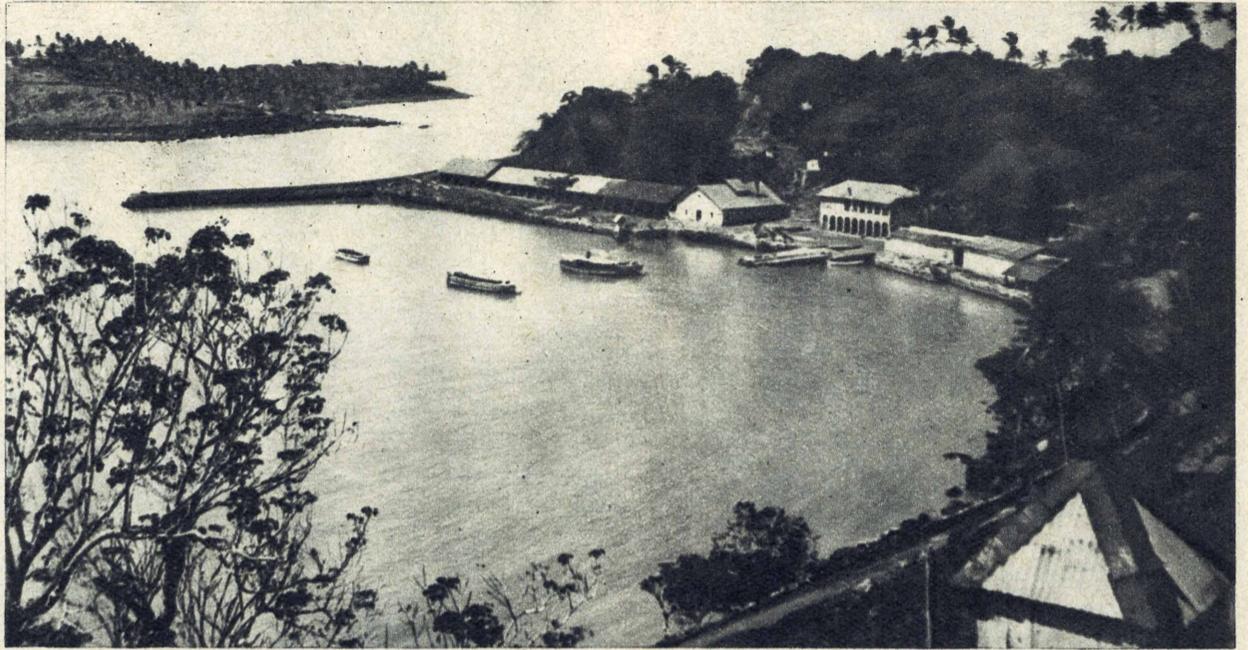
Dans un coin de la salle des blessés, on nous montre une jeune garçon de vingt ans à peine, nommé Hardy. Son bras gauche, serré dans un appareil, fut brisé peu après le départ dans un violent coup de roulis.

Hardy! Hardy et Lorton! Ce crime retentissant, en mai 1908, révolutionna la paisible cité qu'est Versailles. Ces deux bandits avaient été condamnés à mort par la cour d'assises de Seine-et-Oise, et virent, en raison de leur jeunesse, leur peine commuée en travaux forcés à perpétuité. Leur crime était horrible. Après s'être introduits, la nuit, dans la maison d'une blanchisseuse, M^{me} Lussion, chez qui la mère de Hardy travaillait, ils la tuèrent à coups de couteau dans son lit, cambriolèrent la maison, où ils ne purent trouver d'ailleurs qu'une somme de 18 francs. Hardy, arrêté le lendemain, se trouble et avoue trois heures après. Lorton ne fut appréhendé que deux jours après. Ce dernier, voleur invétéré, mal noté, vivait du produit de ses rapines. Malfaiteur redoutable, il avait déjà six condamnations antérieures. Hardy, beaucoup plus jeune que son complice, subissait son influence, à n'en pas douter : c'est maintenant à chaudes larmes qu'il pleure, lorsqu'on lui parle de sa vieille mère, restée à Versailles. (A suivre.)



▲ ROULIN, ANCIEN ROMANCIER, EN MÊME TEMPS QUE VIEUX CAMBRIOLEUR MADRÉ, NOTE LES IMPRESSIONS QUI SERVIRONT A SES « ÉTUDES ».

BAGNARDS



▲ UNE AGGLOMÉRATION DE QUELQUES CASES DERRIÈRE UN RIDEAU DE LONGS COCOTIERS : C'EST LA RAIDE DE L'ÎLE ROYALE

Après avoir évoqué le triste départ de l'île de Ré et l'embarquement du convoi à bord de la Loire (1), le médecin qui soigna ces condamnés d'avant guerre relate des épisodes de la traversée et l'arrivée en Guyane.

VOICI ce qu'un autre condamné, le vieux Roulin — en littérature, Roulin de la Vanne — nous apprend sur un jeune criminel, sujet d'étude : — Questionnant un individu condamné à mort, j'appris par ses réponses que la sentence prononcée contre lui ne lui fit aucune impression, car il était persuadé que la clémence du Président de la République — c'était le 13 mai 1908 — s'étendant sur sa peine, il ne pouvait être exécuté.

« Lors de son transfert en Guyane, sa joie fut aussi grande que lorsqu'on lui fit part de la clémence du Président... Ses regrets stériles sur l'acte accompli... l'avenir s'offrant à lui tout en rose (sic)... ses projets inadmissibles et inconcevables... tout cela me le fit classer au rang de cette jeunesse ignorante, ne connaissant de la vie réelle ni les joies, ni les peines, que seule une discipline sévère ramène aux exigences de la vie et force au travail. Cette catégorie compose au moins le quart de la population criminelle du bagne. »

Roulin, ancien romancier, observateur judicieux, est un vieux cambrioleur madré. La double paralysie des bras, dont il est atteint, n'a pas paru une raison suffisante pour qu'on surseoie à son embarquement. Cette infirmité, déjà ancienne, ne l'empêche nullement de fumer et même d'écrire. Rien de plus curieux que de le voir accroupi sur son lit et tirant gravement sur une cigarette, qu'il tient entre deux orteils, ou traçant avec une plume serrée entre les dents les quelques lignes qu'il nous livre.

« J'étais dévaliseur de châteaux, avoua-t-il ingénument; parcourant la province à motocyclette, je séduisais les bonnes pour arriver à pénétrer chez leurs patrons; là, je découpais et roulais les toiles des grands maîtres, que j'emportais sur mon outil. Par les femmes, on arrive à tout... même au bagne. »

Roulin fut arrêté plus tard à Paris, comme antiquaire receleur des vols d'une bande célèbre. Glanons dans ses impressions de captivité :

*Liberté, liberté chérie,
Toi, tout mon espoir et ma vie,
Qui console le prisonnier,
Toi, le beau jour printanier,
Comble mes désirs, mes ambitions,
Avec toi, la vie et ses illusions.*

(1) Voir *Miroir du Monde* du 22 octobre 1937.

Au milieu du pont de la Loire, près des cuisines, se tiennent habituellement les hommes de corvée. Quatre bons sujets privilégiés, bien notés en prison, sont là accroupis ou assis, occupés à éplucher les légumes.

Plus loin, un autre groupe se forme autour d'une gamelle choisie, bouillon fumant où nagent quelques légumes : « *Apparant vari nantes* », dit confidemment l'un d'eux, ancien élève des jésuites, condamné pour viol.

Dans le premier groupe, on nous présente Robert, condamné à perpétuité pour un double infanticide. Cet homme, à l'air heureux, est l'auteur d'un crime véritablement atroce. Pour se venger de sa femme, il précipita un beau matin ses deux enfants qui l'imploraient, du haut des fortifications, à Issy-les-Moulineaux. Ce monstre jouit ici d'un régime de faveur.

A la gauche de Robert, Armitano est un jeune coiffeur de Marseille, qui vivait du produit de la prostitution de sa sœur et tua un jour un amant de cette dernière. Il continue à exercer à bord ses talents d'artiste capillaire, et l'on se laisse raser par lui sans aucune émotion.

Ce sont également d'anciens professionnels du rasoir ou du « lingue » qui, tous les deux ou trois jours, en bas, sur le seuil des cages, rasent leurs camarades confiants, dont la face savonneuse s'épanouit devant l'objectif.

C'est un service qu'on les oblige à se rendre entre eux, avec les lames qu'on leur délivre pour un instant. Certain jour, l'un d'eux, un nommé Précop, jeune meurtrier condamné à Tours, devenu barbier par occasion, voulut, par vengeance, « scier » le cou d'un de ses codétenus qui, sans méfiance, lui abandonnait sa tête. La tentative ne réussit qu'à moitié et Précop, sitôt arrivé en Guyane, dut comparaître devant le tribunal maritime spécial, qui le condamna à mort. Dilettante du crime, Précop, issu de la basse pègre, avait déjà des antécédents déplorables. Ce jeune bandit tuait, dit-il, « pour le plaisir ». Un jour, d'un coup de revolver, il avait assassiné dans un café de Tours, à deux heures de l'après-midi, un nommé Genty qui, jouant aux cartes à une table voisine, faisait pour Précop un bruit excessif.

Hebdomadairement, pendant le cours de la traversée, une lessive s'organise sur le pont, entre condamnés, avec les bailles d'eau douce fournies par l'équipage. C'est à qui rivalisera d'émulation ! On ne rêverait pas mieux.

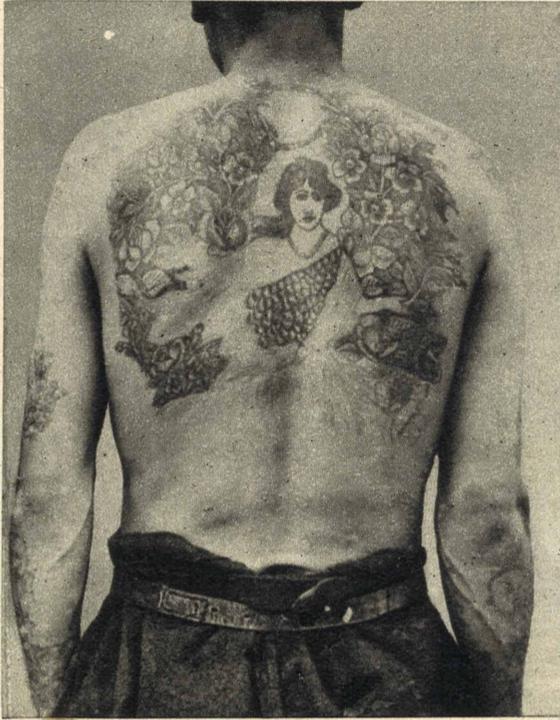
Dès que le navire approche des côtes guyanaises, les fouilles commencent. Complètement dévêtus, les forçats passent à tour de rôle entre les mains des surveillants, qui les palpent en tous sens, cependant que d'autres agents inspectent minutieusement leurs effets. Et, chaque fois, ce sont de petites découvertes pittoresques : surins redoutables fabriqués avec un manche de cuiller usé par le frottement et emmanché entre deux lamelles de bois, tabac dans les doublures du bonnet ou la boule depain, étuis ou « plans ».

Il ne s'agit point du plan d'évasion, qui hante les pensées de tous les bagnards, qu'ils soient condamnés aux travaux forcés ou simplement relé-

**



D'AUTREFOIS



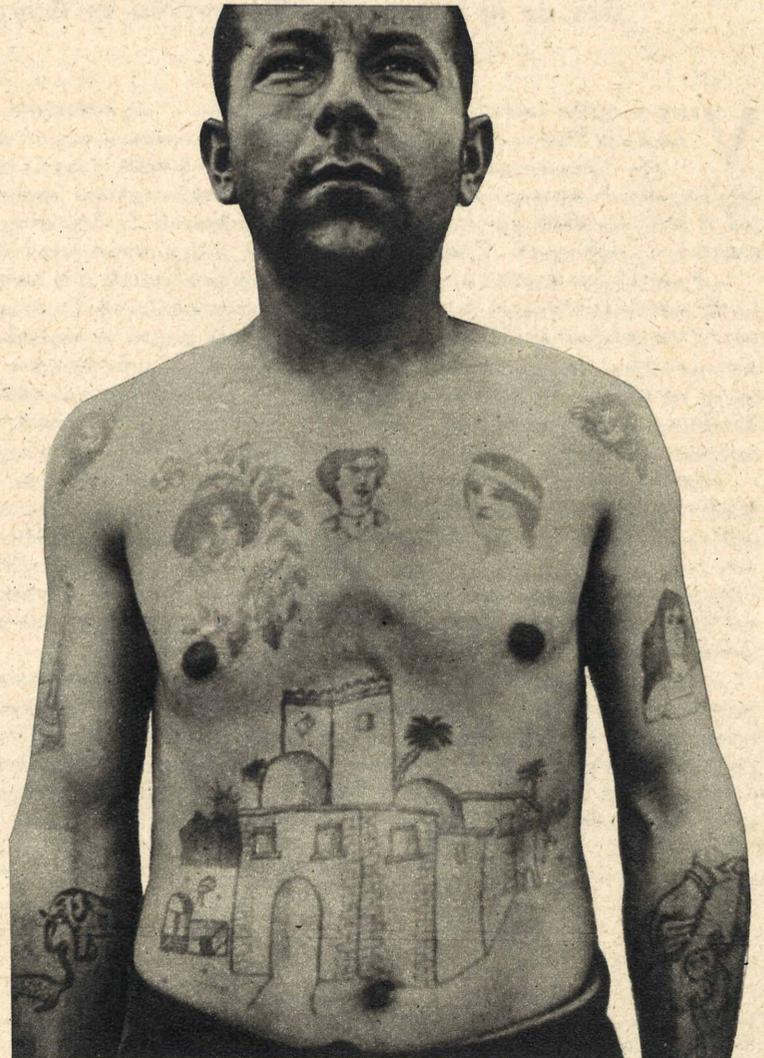
LES MOTIFS LES PLUS DIVERS FIGURENT DANS LES TATOUAGES; FEUILLAGES, INSCRIPTIONS, SCÈNES ALTERNENT; MAIS TOUJOURS CES ORNEMENTS SERVENT DE CADRE A DES FIGURES FÉMININES

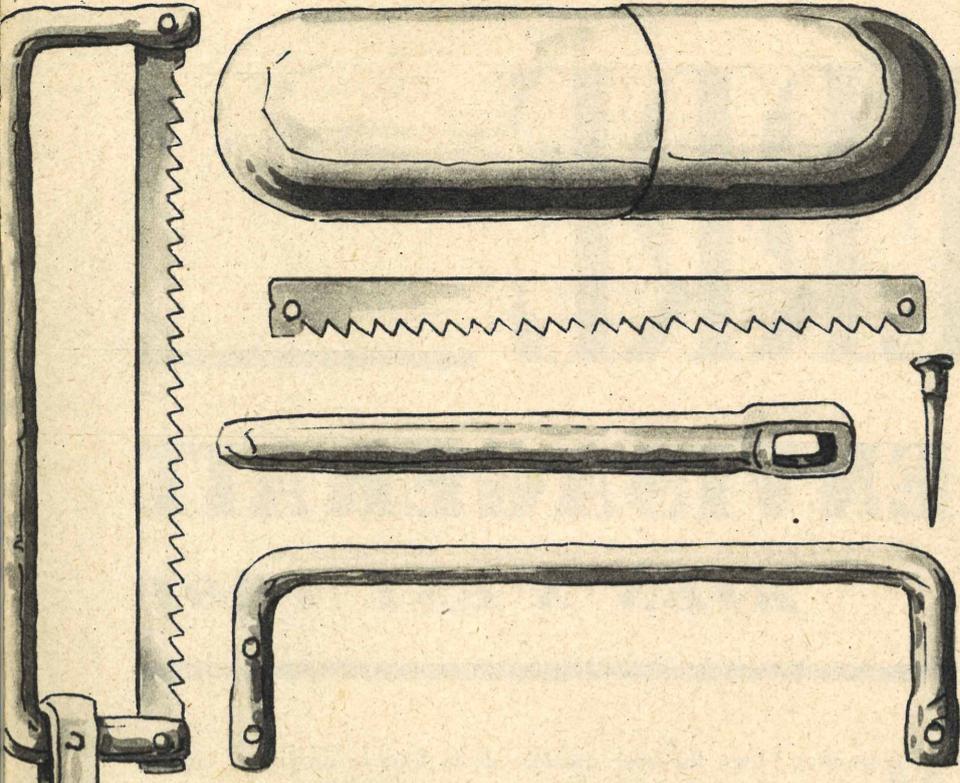
gués. Le « plan » universellement connu au bagné est l'étui, la cachette où le forçat met ce qu'il a de plus cher à l'abri de l'investigation des surveillants de l'administration pénitentiaire et hors de l'atteinte de ses codétenus. Le plan caché dans... le rectum, c'est le coffre-fort du condamné. Sous de faibles dimensions, il peut receler des fortunes, soit en billets de banque réduits en simples boulettes, soit en piles de pièces d'or de 20 francs ou de 10 francs. Le modèle le plus moderne a bien 6 à 7 centimètres de long sur 5 centimètres de diamètre. Ovoïde, allongé, il a été construit en zinc, soigneusement poli, dans les ateliers de l'administration, à l'insu des chefs. Il peut contenir 580 francs en or ou dix billets de banque environ. Son diamètre intérieur correspond exactement à celui d'un louis de 20 francs. Les plans anciens, moins perfectionnés et que l'on trouve plus rarement, sont en bois et de forme allongée. Certains sont entourés soigneusement de cordes, afin de mieux conserver l'huile ou la graisse dont on les enduit pour en faciliter l'introduction. C'est par l'intermédiaire du plan que le condamné arrive aussi à dissimuler des choses incroyables : stylets, limes, scies en acier, briquets faits d'un débris de silex, d'une aiguille montée sur le bord d'une lame de bois et d'un morceau d'amadou, allumettes, etc., toutes choses pouvant servir à tenter l'évasion d'une cellule des prisons ou de la réclusion. L'étui que nous figurons ici pesait 85 grammes.

La tolérance du plan par l'intestin n'est pas immédiate. Celui-ci doit subir un véritable entraînement et ce n'est qu'au bout d'un mois quelquefois que le forçat arrivera à porter ainsi sur lui, sans aucune gêne, son trésor. Au début, le port du plan, qui peut atteindre quelquefois le poids de 300 grammes, est la cause de douleurs assez vives, et souvent même de dysenterie. Néanmoins, par habitude, certains condamnés arrivent à garder deux ou trois plans dans leur intestin. D'autres — et le cas n'est pas rare — passés maîtres dans l'art du massage abdominal, font remonter le plan jusque dans le colon transverse et le cæcum où, comme un corps inerte, il reste sans trop les importuner.

Le condamné, soupçonné de receler un plan en vue d'une évasion, se décide rarement à le rendre volontairement. Ces sujets sont alors soumis à des purgatifs violents; ils réussissent néanmoins, en général, à conserver leur fortune, mais au prix de quels efforts! Des actes de brutalité, des moyens de privation sont plus efficaces.

Alors l'administration procède par l'intermédiaire des contremaîtres. Ceux-ci sont des forçats, bien notés, espions de leurs camarades, dont ils sont détestés. On les appelle encore porte-clefs. Le contremaître opère de la façon suivante : il surveille avec soin le suspect et, au moment où celui-ci s'y attend le moins, lui applique avec violence un coup de bâton ou de poing sur le bas-ventre. Surpris par la douleur intense que provoque ce traumatisme, le condamné s'accroupit en général en portant les mains sur le point où le coup a porté. Ses muscles abdominaux se contractent par suite de la





UN « PLAN » : UN ÉTUI; TROIS LAMES DE SCIE; UN MANCHE DE SCIE; UNE CLAVETTE QUI SERT A FIXER LE MANCHE DE LA SCIE ET LES LAMES; UN PORTE-LAME; LA SCIE MONTÉE

Le débarquement aux îles du Salut

Deux jours avant d'arriver aux côtes de Guyane, la mer bleue du large se teinte de gris, puis, brusquement, le navire entre dans des eaux troubles, comme vaseuses, après avoir franchi une ligne de démarcation très nette. C'est la zone de mélange des eaux de la mer avec la masse des grands fleuves de la côte américaine : Amazone, Mana, Oyapoc, Puis, de petites masses grises, chevelures de cocotiers se dessinent dans le lointain, très basses. Ce sont les îles du Salut. Elles forment un petit archipel de trois îles : l'île Royale, l'île Saint-Joseph et l'île du Diable. On approche : leur configuration se dessine, leur relief s'accroît. Leur charme s'atténue. Cet aspect riant, frais, coquet, avec le vert éclatant de ses arbres tranchant sur le fond rouge des rochers et du sol qui nous apparut, tout d'abord, rayonnant de gaieté, nous semble, maintenant que nous entrons dans la rade de Royale, comme lugubre. Dans les canots, sur les rivages, dans les sentiers des collines, les forçats sont partout. De ces îles du Salut, qui furent ainsi baptisées à cause de l'enthousiasme immense qu'elles suscitèrent parmi les neuf bâtiments de l'expédition Turgot-Chanvalon, lorsqu'elles furent aperçues du large, pareilles à des bouquets émergeant de l'onde, par cette troupe pâle d'émigrants exténués de souffrances et de privations, de ces îles qui pourraient être pour les habitants de la Guyane un lieu de villégiature et un sanatorium des plus agréables, des plus sains, on a fait un bain pour grands criminels.

Au delà, à 5 ou 6 milles de distance, on distingue une côte brune, plate, monotone, couverte de palétuviers. Si loin que la jumelle marine puisse fouiller dans la savane, elle n'y rencontre pas une maison, pas une hutte, pas une fumée, pas une petite manifestation de vie humaine. Et l'on sent vivement que le lourd et morne silence des solitudes doit régner sous ce ciel impassible et brûlant, cependant lumineux, azuré.

A bord du transport, le bruit des conversations cesse instinctivement : voilà le pays des miasmes empoisonnés, de l'humidité chaude et de la fièvre, des larmes et des désespoirs sans fin !

En face de l'île Royale, sur la côte, une agglomération de quelques cases, derrière un rideau de longs cocotiers et à l'embouchure d'une large rivière : c'est la rivière de Kourou et le pénitencier des Roches.

La mer, toujours démontée dans ces parages, fouettée qu'elle est d'une façon à peu près continue par les vents alizés du nord-est, rend le débarquement difficile. Mais il s'effectue en ordre sur des chalands qui accostent successivement, remorqués par des chaloupes à vapeur de l'administration. Quelques condamnés, haves, amaigris, bronzés par le soleil, dont la mine tranche étonnamment sur celle des nouveaux arrivants, font office de manœuvres.

La joie de l'arrivée se lit sur tous les visages des jeunes. Ils descendent la coupée avec légèreté et s'entassent dans les chalands. Suant sous leurs lourds vêtements de laine, ils bavardent maintenant malgré la consigne, impatients d'échanger leurs premières impressions, regardant de tous leurs yeux avides le rivage et le quai tout proches.

Ils devront vite déchanter, lorsque sous la vapeur étouffante, que retient le rideau de cocotiers, ils seront harcelés par des nuées de moustiques.

A l'île Saint-Joseph, où on les conduit tout d'abord, en attendant leur répartition sur les différents pénitenciers, ils doivent aussitôt se former en groupes, alignés comme une armée pour aller se plonger dans un trou d'eau salée qu'une digue sépare de la mer, afin de l'abriter de la voracité des requins pullulant dans ces parages.

L'île Royale, la plus grande de l'archipel, est habituellement réservée aux forçats de la dernière classe. Elle renferme, outre les professionnels de l'évasion, les virtuoses du crime, les héros de cour d'assises. Ceux-là ne sont pas les plus malheureux des transportés, car l'air est clément aux îles et les cases assez confortables. Somme toute, malgré la nourriture insuffisante, on y meurt moins vite qu'ailleurs. Cette sélection n'est-elle pas au détriment des petits criminels, de ceux dont la condamnation passa presque inaperçue ! Ces sujets de moindre importance, coupables de n'exciter ni curiosité, ni intérêt, sont répartis dans les stations agricoles ou forestières des autres pénitenciers. La mortalité les fauchera, sans que cela tire à conséquence.

(A suivre.)

« L'ARAIGNÉE », UN ÉVADÉ REPRIS, ET SON ÉQUIPE DE CANOTIERS



réaction, et la position aidant, le corps étranger est le plus souvent expulsé.

Un directeur de l'administration pénitentiaire raconta, un jour qu'il était en veine de confidences, comment l'habileté d'un condamné, qui était dénoncé comme porteur d'une somme de 700 francs, déjoua tous ces trucs. De guerre lasse, l'administration résolut de le faire enfermer dans un cachot noir, au régime exclusif du pain et de l'eau. Comme au bout de deux semaines, notre homme, qui semblait s'accommoder assez bien de cette existence, s'obstinait à prétendre qu'il n'avait rien, le pain lui fut supprimé par ordre. Après quatre longs jours, mourant de faim, le forçat demanda à voir le directeur, pour lui remettre, enveloppé dans un papier sanglant... le gros orteil de son pied droit, qu'avec un couvercle de boîte à lait, il venait de réussir à s'arracher. En raison de la persistance de ses réponses, et malgré les menaces qu'il proférait de continuer ses mutilations jusqu'à la mort, si on ne lui rendait pas sa liberté première, ce même régime impitoyable lui fut continué. Ce héros, d'un type un peu spécial, arriva, dans les jours qui suivirent, à s'amputer ainsi le pied de trois doigts, sans faire fléchir pour cela la volonté du directeur inébranlable. Cependant, au bout du septième jour, exténué devant la soupe fumante qu'on lui présentait de loin, il céda, vaincu, et remit « avec ses compliments » au cruel directeur, les 700 francs demandés. Cet argent fut versé à son pécule.

* * *

La plupart des condamnés portent fièrement des dessins tatoués sur les mains, les bras, la poitrine, le dos, l'abdomen, le ventre et même la face. La cause de telles pratiques réside sans aucun doute dans la curiosité, le désœuvrement, l'amour de l'art et surtout l'idée de se singulariser.

La plupart de ces tatouages ne manquent pas d'imprévu ou d'ingéniosité. On y trouve, depuis des figures banales — cœurs percés d'une flèche, noms de femmes chéries, ancrs ou décorations attestant une ancienne profession de marin ou de militaire, femmes nues, bouquets ou guirlandes de fleurs, têtes de femmes polychromes aux lèvres carminées, aux yeux grands et bien dessinés, à la chevelure abondante, tibias entrecroisés, paire de lunettes autour des yeux — jusqu'à de véritables scènes : chasse au renard, dont les épisodes, artistement agencés, couvrent tout le corps jusqu'au point où le renard, suivi d'une meute de chiens, disparaît devant le chasseur ; inscriptions fatalistes ou lubriques inscrites sur les bras, le front, la poitrine, les reins.

Les dessins les plus fins et les plus originaux proviennent, en général, des prisons des compagnies de discipline et des bataillons d'Afrique, du Sud Algérien. Il y a là une véritable école d'artistes tatoueurs, qui ne le cèdent en rien aux indigènes professionnels cependant réputés du Laos, de l'Inde, du Japon, du Congo, de la Nouvelle-Zélande, des Florides ou de la Terre de Feu. Des gens remarquables sacrifièrent d'ailleurs à cette manie étrange et douloureuse.

Waroux, cet ancien ionnaire des bataillons d'Afrique, qui nous montre sa devise : « Vivre libre ou mourir » jointe à une belle décoration tricolore, n'a pas pris, hélas ! le moyen d'y rester fidèle, ni celui de gagner cette décoration, qu'il porte illégalement sur la peau. Il s'est fait représenter aussi le portrait de ses « aminches » des deux sexes. Il ne semble pas avoir, sur son album vivant, plus de trois ou quatre portraits de femme. Il y en a souvent plus. L'un d'eux transportait avec lui les portraits de ses douze fiancées successives, chacune munie d'une dédicace spéciale attestant de sa fidélité. Le célèbre Théo du Montparno, qui mourut au camp de Paria-cabo, sur la rivière du Kourou, avait sur le bras gauche ces deux inscriptions successives : « A Nini pour la vie », et « Mort à Nini ! ».

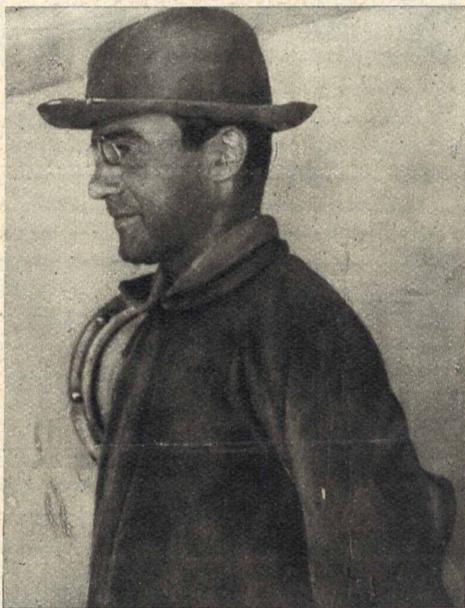


BAGNARDS

Le médecin qui accompagna et soigna les déportés termine d'étranges mais véridiques souvenirs sur ses tristes clients. (1)

LE RELÉGUÉ, qu'il soit « collectif », c'est-à-dire astreint à vivre dans un camp, en groupes surveillés, ou « individuel », c'est-à-dire autorisé à œuvrer chez un employeur, où il est l'objet d'une surveillance constante, travaille comme le forçat, en attendant l'heure de l'évasion. Sa peine, dans les deux cas, est toujours perpétuelle. Il a le mince privilège de porter de la toile bleue au lieu de grise; il jouit, d'autre part, d'un peu de liberté dans l'enceinte du camp et touche un salaire, mais quel salaire! Anciens mendiants ou vagabonds, mais la plupart coutumiers d'un vagabondage

HENRI VAYSSIER, RELÉGUÉ ➤



CASES DE CONCESSIONNAIRES, A SAINT-LAURENT ▼



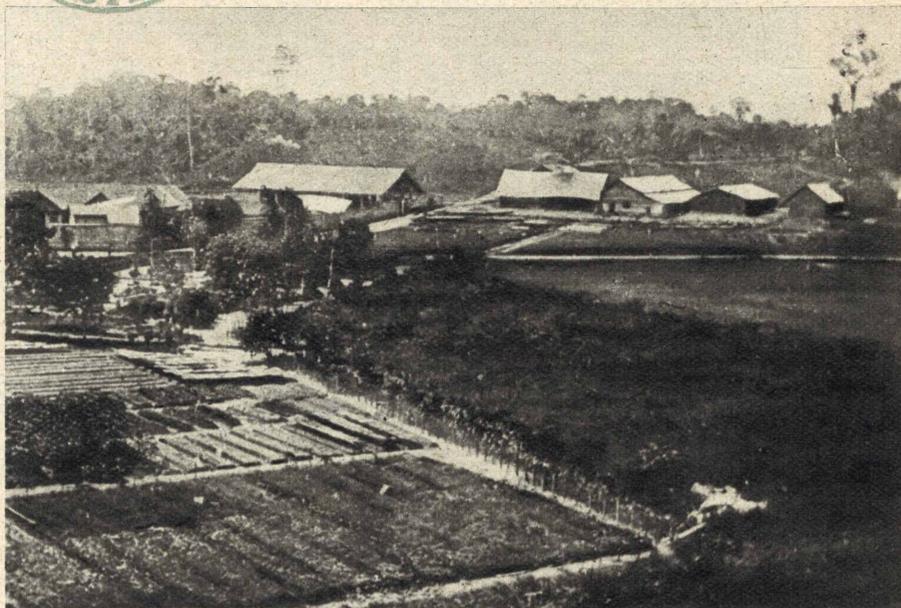
qualifié de « spécial », les « trappistes » ou « les pieds de biche », comme ils s'appellent, portent, en général, le poids de plusieurs condamnations.

Ce n'est pas, comme le forçat, un type déterminé. On trouve chez eux une diversité curieuse d'origines; nous y avons vu des camelots, des artistes, des médecins, des professeurs, des clowns, des romanichels, des cambrioleurs, et avant tout des souteneurs.

A Saint-Jean, les relégués sont employés par corvées, soit à l'extraction de l'or d'un placer voisin au compte d'un particulier, qui les rémunère, soit à l'exploitation de l'arbre à balata, soit surtout aux cultures maraîchères.

Ces sorties sont pour eux autant de prétextes d'évasions. Tous la tentent, bien que peu y parviennent, car il leur faut compter avec la faim, les bêtes fauves, les vampires, les terribles fourmis-manioc, la fièvre, les Indiens et surtout les moustiques. De la rive hollandaise, où on les « cueille », on les

(1) Voir *Miroir du Monde* des 22 et 29 octobre 1937.



L'ARRIVÉE A SAINT-JEAN-DU-MARONI

D'AUTREFOIS

RELÉGUÉS ET DISCIPLINAIRES

renvoie impitoyablement, mais non quelquefois sans avoir profité longtemps de la main-d'œuvre qu'ils offrent.

Nous avons ainsi, un certain jour, ramené de France ce relégué évadé, qui avait exceptionnellement réussi à vivre dix années à Paramaribo — Guyane hollandaise — où il avait honnêtement fondé une famille et amassé de grosses économies en exerçant la profession de coiffeur.

Sa femme, qui était Hollandaise, voulut un jour revoir son pays d'origine, si bien que toute la famille dut s'embarquer à bord d'un paquebot pour Amsterdam. Mais les pauvres gens avaient compté sans la maladie. A Bordeaux, la première escale, la femme dut être hospitalisée. Le mari fut reconnu et repris. Deux mois après, la Loire déposait de nouveau en Guyane l'infortunée famille, que le bagne impitoyable disloqua jusqu'à l'évasion.

En somme, la situation faite aux relégués, qu'on s'est plu à décrire plus misérable que celle des forçats, est assez supportable. Saint-Jean, appelé autrefois « camp de la mort » en raison de la fonte véritable qu'y subirent les premiers convois, est assez sain, presque charmant si on le compare aux autres pénitenciers. Il contient actuellement près de 2.000 relégués, y compris ceux des camps annexes : Tollinche, la Forestière, le camp du Tigre, Saint-Maurice. Ces relégués, pour la plupart dotés de la plus basse mentalité, et usés par tous les vices, meurent en masse et s'évadent fréquemment. L'agglomération de tels individus donne un milieu des plus favorables aux vices les plus abjects. De ces vagabonds loqueteux, vivant sur les frontières de la folie, aussi bien justiciables de la prison que de l'asile d'aliénés, l'Etat fait à Saint-Jean-du-Maroni un ramassis immonde d'êtres innommables.

* * *

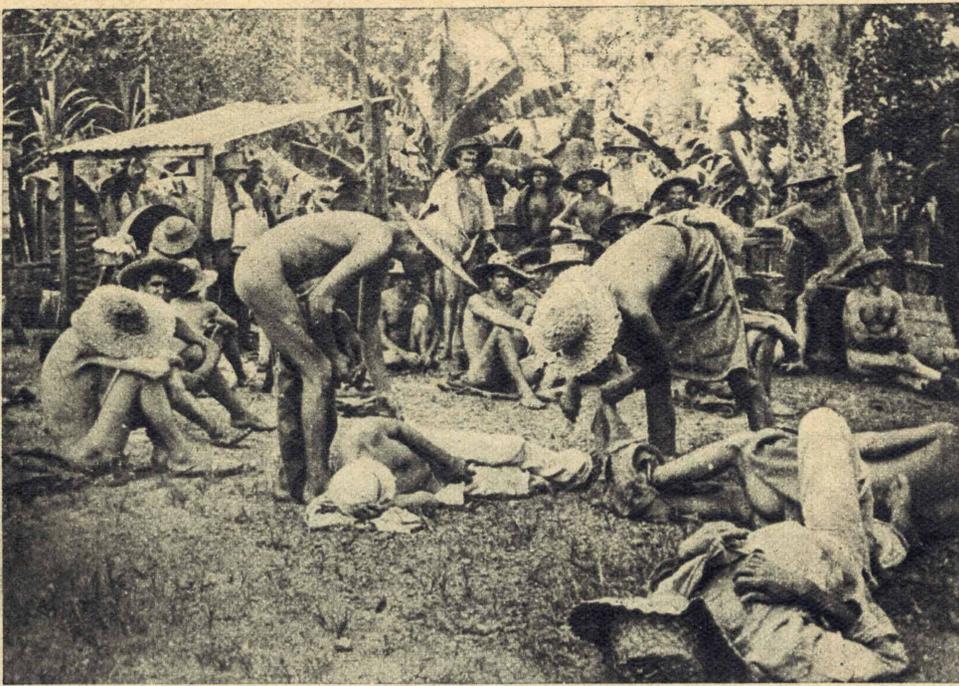
Le préposé aux écritures à la cambuse du camp est Henri Vayssier, une des figures les plus célèbres, et aussi les plus curieuses en Guyane. Banquier à Paris, il disparut brusquement un beau jour, après avoir « exploité » nombre de gens trop confiants. Un de ses anciens clients le reconnut plus tard rue de Belleville, et le fit arrêter illico. Comme Vayssier avait, sous des noms divers, six condamnations antérieures pour escroqueries et abus de confiance, il fut envoyé à la relégation.

Un autre sujet que l'on nous présente est Waroux, le fils d'un brave sergent-major de M..., qui, évadé de bonne heure de sa famille, devint un professionnel du vol et du cambriolage.

Il dut faire son service aux compagnies de discipline, d'où il rapporta toute la série des tatouages qui ornent ses bras et sa poitrine. « Vivre libre ou mourir », telle est l'inscription ironiste qu'il exhibe fièrement au-dessous d'un dessin de médaille.

Quelques condamnés privilégiés et choisis parmi les plus méritants vivent « en concession » sous la surveillance de l'administration. On aperçoit le long de la ligne du chemin de fer quelques-unes des cases, bâties sur le même style et le même alignement, que l'Administration généreuse leur alloua. Certains d'entre eux sont mariés avec des créoles ou d'anciennes femmes reléguées, mais ils sont l'exception. Ces mariages sont le plus souvent un profit pour le mari. Quant aux résultats de ces tentatives de colonisation pénale, on peut dire sans exagération qu'ils sont jusqu'à présent déplorables.

← LA VISITE MÉDICALE, A CHARVEIN...



... ET DEUX DISCIPLINAIRES DU CAMP : THOMASSIN ET GIANELLA

LE CAMP DE CHARVEIN

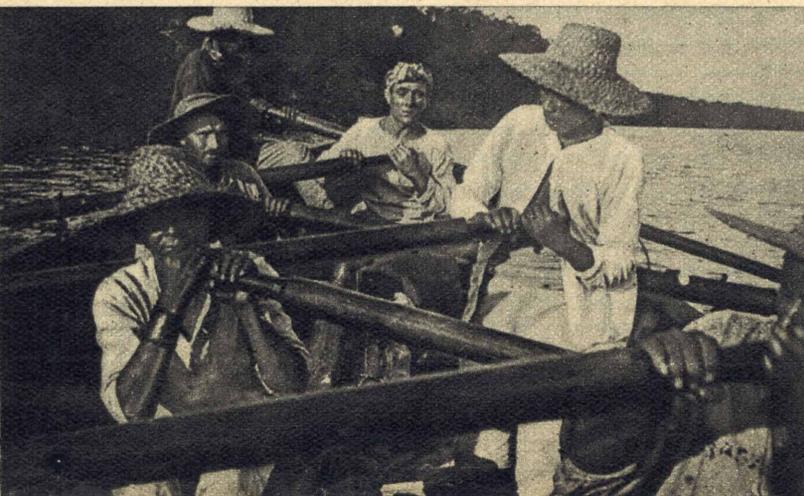
Les pénitenciers annexes du Maroni s'étendent sur la rive droite du fleuve, mettant dans ce paysage de forêt vierge et de terres en friche comme une lèpre de crime. Et, dans chacun de ces « villages » nouvellement bâtis, la tourbe des forçats s'agite, traçant des chemins rudimentaires, tentant de défricher, de cultiver le manioc, les patates et le café.

Charvein est réservé aux forçats incorrigibles. A l'entrée, quelques huttes d'Indiens émergent de la verdure dans un paysage délicieux. Bientôt, nous arrivons en vue du camp des disciplinaires, dont on devine plutôt qu'on voit les quelques cases sous une végétation envahissante. Le médecin nous accompagne, venu du chef-lieu pour la visite hebdomadaire : des forçats commencent à se dévêtir en plein air pour se présenter nus à l'examen. C'est une coutume, qui date du jour où un jeune médecin colonial, le docteur Aquarone, fut tué raide d'un coup de stylet dans le dos, pendant sa visite, par un redoutable bandit du nom d'Abbémou, qui avait pu dissimuler sous sa vareuse le poinçon meurtrier. Aujourd'hui, les forçats se déshabillent mutuellement. Pour l'un d'eux — étendu au premier plan sur notre photographie — l'opération a semblé bien inutile, puisqu'il vient de succomber au moment même de notre arrivée. Deux autres, gisant plus en arrière, à demi nus, n'ont plus la force nécessaire pour se préserver des ardeurs du soleil. Ce sont des demi-cadavres. Tous les autres, accroupis vers le fond, quoique squelettiques, grelottant de fièvre et se soutenant à peine, ont l'air indifférent de gens habitués à de semblables visions, de gens faits à vivre avec la mort. Le médecin passe sans émotion, fait emporter les morts et dirige les plus atteints parmi les autres sur l'hôpital du centre le plus proche, Saint-Laurent. On va les coucher sans trop de ménagements dans la chaloupe, qui attend sur le bord de la crique les voyageurs pour le retour. Pour ceux qui arriveront au bout, quelques semaines d'hôpital seront une bien douce consolation.

La mortalité est énorme au camp de Charvein. Pour cette raison, on en conserve l'affectation aux incorrigibles, dont se débarrassent les autres pénitenciers. Le seul mot de Charvein fait frémir encore au bagne bien des forçats. C'est là un véritable enfer, où l'on fume, dit le bagnard, la terre avec sa peau, ou creuser la terre est l'équivalent de creuser sa tombe. 200 hommes de 7 heures à 11 heures du matin, puis de 3 heures à 7 heures du soir, travaillent là par force dans le marais, qui est le sol de la forêt, sous une nuée d'insectes, et par une chaleur accablante. Les « insoumis » défrichent, la pioche en main, plongés dans leur tâche par la chaîne lourde qui leur pend du poignet et prend à la cheville. Pour quelques-uns, les plus indomptés, c'est la double chaîne, si pesante qu'ils doivent se traîner misérables à demi enfouis dans la boue. Un groupe de gardiens bien armés et choisis parmi les plus durs — ce sont en majorité des Corses — les suivent de l'œil, sur un mamelon voisin. Leur fusil est chargé, prêt à faire feu. Charvein est un des rares postes, en effet, où les surveillants militaires peuvent en faire usage.

Ces récidivistes de la prison et de la cellule, qui proviennent des divers pénitenciers, sont des violents, des auteurs d'attentats sur des chefs ou des camarades. L'envoi au camp des incorrigibles-est, dans l'échelle des peines, la dernière avant la réclusion cellulaire. C'est là véritablement le travail forcé, réservé aux mauvaises têtes, aux apaches redoutables, qui sèment la discorde dans les camps. Un mois de ce régime aurait le don de les « assagir », à moins qu'ils ne tombent avant, souvent pour ne plus se relever.

DES PAGAYEURS ARABES REMONTENT LA RIVIÈRE DU KOUROU



Pendant le quart d'heure de repos, où on les voit s'installer lourdement à l'ombre des arbres, nous pouvons nous approcher de quelques groupes, relevés du silence, qu'ils observent rigoureusement pendant le travail.

Sous un immense banyan aux larges ombrages, où l'accent marseillais voisine avec celui des boulevards extérieurs, nous distinguons un nommé Borelli, ancien apache marseillais condamné à mort, puis grâcié, pour meurtres, attaques à main armée et vagabondage spécial. La conformation de son crâne est vraiment caractéristique, due à une ossification prématurée, qui n'a pas permis au cerveau d'atteindre son développement normal.

Plus loin, on nous présente de tristes pensionnaires : Thomassin, qui, garçon de ferme dans les Ardennes, tua, pour le voler, un de ses camarades, entre Raucourt et Vittel; Gianella, souteneur marseillais dangereux qui, à l'instar de Manda, organisa dans les rues même de la ville, des attaques en plein jour et dirigea la nuit, dans les quartiers mal famés, des batailles entre apaches où les morts n'étaient pas rares; Anfriani, deux fois condamné à mort par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, pour assassinats d'agents.

Cet autre, aux allures efféminées, à la poitrine étroite qu'ornent de nombreux tatouages, est un certain Duvert, sujet vicieux, très vantard, capable des pires lâchetés. Il purge une peine de vingt ans de travaux forcés pour de nombreux vols qualifiés. C'est encore un gamin, originaire de Provence qui, fils délaissé d'alcooliques, vécut toujours de rapines. Ce type de jeune dévoyé, si fréquent au bagne, est tout à fait conforme au portrait qu'en a tracé un médecin des bataillons d'Afrique, le docteur Jude : « Manque de suite dans les idées, paresse, impuissance d'effort soutenu, apathie ou instabilité, indiscipline, tendances vicieuses plus ou moins accentuées, absence ou diminution du sens moral, orgueil maladif, incompréhension de la vie sociale. »

Dans un autre groupe, voici Antonetti, un grand gaillard, robuste et d'abord sympathique. Ce mauvais sujet fut condamné à mort en 1907 par la cour d'assises d'Ajaccio pour assassinat d'un jeune lieutenant d'infanterie, M. Geyer d'Orth, qu'il soupçonnait d'être l'amant de sa sœur. Antonetti était en réalité le souteneur dangereux de sa sœur et d'une maîtresse...

Il tente d'expliquer son crime par la « vendetta ». Ce qu'il omet de dire, ce sont les essais préliminaires de chantage qui enlèvent à son acte meurtrier tout caractère... national.

Quelques condamnés inoffensifs assurent à Charvein le service courant. Non punis, par conséquent exempts du régime atroce imposé à leurs camarades, ils sont libres sans surveillance. L'un d'eux, à l'air idiot, montre sur son dos maigre et nu de larges cicatrices d'anciennes brûlures. C'est un incendiaire, du nom de Coco, accusé d'avoit mis par vengeance le feu à une ferme de la Haute-Marne. Paysan très borné, c'est le vrai type du *minus habens*. Comme les autres, il se dit innocent de son crime... C'est par accident, selon lui, qu'il s'endormit dans une meule de paille, où il mit le feu inconsciemment avec des débris de cigarette. Ses brûlures témoigneraient de la véracité de ses dires. Voilà bien le seul point — le récit de son crime — où Coco fait preuve d'un peu de lucidité. Quelle peut être sa responsabilité?

A la porte du camp, un autre « innocent » revient à petits pas de la forêt, plié sous un tas de bois; sur un signe, il laisse son fardeau, s'approche et avec des « Môssieu » sans nombre, dans un pur patois de Picardie, nous raconte, apparemment très convaincu, « qu'il ne sait pourquoi il est ici; qu'on l'a arraché à ses terres, puis conduit en prison, et d'étapes en étapes au bagne ».

« Rien ne pousse ici, Môssieu... ça ne vaut pas la bonne terre de cheu nous?... »

Il fait nuit, une nuit rapide et sombre, telle qu'elle tombe dans ces pays. En hâte, nous regagnons la chaloupe où, avec soulagement, nous prenons place, gardant de notre visite une impression de terreur inoubliable.